MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Handicapés

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 21 juillet 2016 portant désignation des membres de la commission pour l'évolution du braille français

NOR: AFSA1630597A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 2015-626 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville;

Vu l'arrêté du 20 février 1996 créant une commission permanente chargée de la normalisation du braille français,

Arrête:

Article 1er

Mme Françoise Magna, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour jeunes aveugles et déficients visuels, est nommée, pour une durée de trois ans, présidente de la commission pour l'évolution du braille français.

Article 2

Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission pour l'évolution du braille français:

En qualité de professeurs de l'Institut national des jeunes aveugles

M. Stéphane Hagues et Mme Annick Leveau.

En qualité de professeur d'établissements privés ou publics départementaux d'enseignement pour déficients visuels, adhérents de la fédération pour l'insertion des sourds et des aveugles de France M. Christian Gayral.

En qualité de professeurs spécialisés pour déficients visuels désignés par le ministère de l'éducation nationale

Mme Anne Chotin et Mme Sandra Harel.

En qualité de représentant du groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et amblyopes

M. Eric Obyn.

En qualité de représentants de l'association Valentin-Haüy

Mme Céline Bœuf et M. Alain Hérendi.

En qualité de représentant de l'association «Le Livre de l'Aveugle » Mme Nathalie Bousset.

En qualité de représentants de centres de transcription braille M. Jean-François Colas et M. Yves Dunand.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

En qualité de représentants d'associations pour aveugles de pays francophones

Mme Thi Hanh Fleuret et M. Alain Décoppet, Fédération suisse des aveugles et malvoyants.

Mme Bénédicte Frippiat, Confédération belge pour les aveugles et malvoyants.

M. Rachid Rifai, association marocaine pour la réadaptation des déficients visuels.

M. Gustave Ngueuzet Lin, association nationale des aveugles du Cameroun.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 21 juillet 2016.

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé et par délégation :

Le directeur général de la cohésion sociale,

J.-P. VINQUANT